

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### SÉANCE DU 4 AVRIL 2024

N° CCAS\_2024DL015

Date de convocation : 28 mars 2024

Affichage du compte-rendu :

Nombre de conseillers en exercice : 15

#### **OBJET : CCAS - COMPTE ADMINISTRATIF - AFFECTATION DU RESULTAT 2023**

L'an deux mille vingt quatre, le quatre avril à 18:00 heures le conseil d'administration du CCAS de Corbas, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Alain VIOLLET.

Présents : Alain VIOLLET, Christiane PUTHOD, Véronique GIROMAGNY, Florent RIVOIRE, Dominique BABE, Souade KACI, Nathalie RENE, Ghislaine ARCARO, Serge BLAIN, Martine BONNAUD, Jeannine MATHE, Joseph RIVOIRE, Monique SAINT LOUP

Excusés / pouvoirs : Gilles BARRET (donne pouvoir à Ghislaine ARCARO), Florence BUACHE (donne pouvoir à Serge BLAIN)

Secrétaire de séance : Béatrice MILLET

Rapporteur : Alain VIOLLET

L'instruction budgétaire et comptable précise que l'arrêté des comptes permet de déterminer, d'une part le résultat de la section de fonctionnement ainsi que le solde d'exécution de la section d'investissement, et d'autre part les restes à réaliser qui seront reportés au budget de l'exercice suivant.

L'exécution du budget du CCAS, ainsi que le compte de gestion 2023, ont arrêté les résultats suivants :

L'exécution de la section de fonctionnement en 2023 dégage un excédent égal à **+ 167 166,72 €**.

LIBELLE	PRÉVU	RÉALISÉ
(A) RECETTES	2 446 447,43 €	2 524 630,27 €
(B) RÉSULTAT REPORTE	211 819,92 €	211 819,92 €
(C) DÉPENSES	2 658 267,35 €	2 569 283,47 €
(D) RÉSULTAT DE L'ANNÉE (A-C)	- 44 653,20 €	
(E) RÉSULTAT A REPORTER (A+B-C)	167 166,72 €	

La section d'investissement fait apparaître un excédent qui s'établit à **+ 35 953,35 €**.

LIBELLE	PRÉVU	RÉALISÉ
(A) RECETTES	54 900,00 €	28 594,32 €

<b>(B) DÉPENSES</b>	81 291,61 €	
<b>(C) SOLDE D'EXÉCUTION REPORTE</b>	26 391,61 €	26 391,61 €
<b>(D) RÉSULTAT DE L'EXERCICE (A-B+C)</b>		35 953,35 €

### Intégration des reports (restes à réaliser) :

Pour mémoire, les reports sont des « dépenses engagées non mandatées [...] et (des) recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre ».

Il convient de prendre en compte les « restes à réaliser » de l'exercice 2023 « au titre de l'affectation du résultat », à savoir **7 398,78 €**.

Les reports ou « restes à réaliser » 2023 se décomposent de la façon suivante :

DÉPENSES	7 398,78 €
RECETTES	0,00 €
BESOIN DE FINANCEMENT	7 398,78 €

Le détail des reports ou « restes à réaliser » 2023 est annexé au présent rapport.

### Affectation du résultat consolidé :

Une fiche de calcul du résultat et deux états extraits du compte de gestion (les états II-I et II-II relatifs aux résultats d'exécution et budgétaires) établis par le Trésor Public sont annexés au présent rapport.

Après la prise en compte des résultats consolidés et des « restes à réaliser », il en résulterait financièrement un solde disponible de **+ 195 721,29 €** qui pourrait permettre de financer une partie des dépenses de fonctionnement qui ont été prévues dans le budget primitif 2024.

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	167 166,72 €
RÉSULTAT INVESTISSEMENT	35 953,35 €
BESOIN DE FINANCEMENT DES REPORTS	7 398,78 €
SOLDE DISPONIBLE	195 721,29 €

Le résultat excédentaire d'investissement constituera une recette d'investissement d'un montant de **+ 35 953,35 €** qui sera imputée au compte 001.

Le résultat de la section de fonctionnement de **+ 167 166,72 €**, sur lequel porte la décision d'affectation, pourrait être affecté intégralement au financement de la section de fonctionnement au compte 002 du budget primitif 2024.

### En conséquence, le conseil d'administration :

- **REPORTE**, en recettes, le résultat d'investissement au compte 001 de la section d'investissement, soit le montant de 35 953,35 € ;
- **AFFECTE**, en recettes, la somme de 167 166,72 € au financement de la section de fonctionnement au compte 002 du budget primitif 2024.

**Fiche de calcul du résultat 2023**

Le présent tableau a été réalisé au regard des écritures concordantes entre l'ordonnateur et le comptable public. Il convient de souligner que le compte de gestion a pu être établi et communiqué par le Trésor Public.

**Investissement :**

LIBELLE	PRÉVU	RÉALISE
(A) RECETTES	54 900,00 €	28 594,32 €
(B) DÉPENSES	81 291,61 €	19 032,58 €
(C) SOLDE D'EXÉCUTION REPORTE	26 391,61 €	26 391,61 €
(D) RÉSULTAT DE L'EXERCICE (A-B+C)	35 953,35 €	

**Fonctionnement :**

LIBELLE	PRÉVU	RÉALISE
(A) RECETTES	2 446 447,43 €	2 524 630,27 €
(B) RÉSULTAT REPORTE	211 819,92 €	211 819,92 €
(C) DÉPENSES	2 658 267,35 €	2 569 283,47 €
(D) RÉSULTAT DE L'ANNÉE (A-C)	- 44 653,20 €	
(E) RÉSULTAT A REPORTER (A+B-C)	167 166,72 €	

**Reports :**

DÉPENSES	7 398,78 €
RECETTES	0,00 €
BESOIN DE FINANCEMENT	7 398,78 €

**Affectation du résultat :**

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	167 166,72 €
RÉSULTAT INVESTISSEMENT	35 953,35 €
BESOIN DE FINANCEMENT DES REPORTS	7 398,78 €
SOLDE DISPONIBLE	195 721,29 €

**Adopté à l'unanimité**

Fait à CORBAS, les jour, mois, et  
an que dessus,  
au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme,

Envoyé en préfecture le 22/04/2024

Reçu en préfecture le 22/04/2024

Publié le



ID : 069-266910413-20240404-CCAS\_2024DL15-DE